

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 PP 60 Convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police concernant la maintenance, le développement et l'acquisition de licences du Système d'Information Géographique (SIG) « GéoPPortail » de la préfecture de Police.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 septembre 2020, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la maintenance, au développement et à l'acquisition de licences du Système d'Information Géographique (SIG) « GéoPPortail » de la préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, constitutive d'un groupement de commandes relatif à la maintenance, au développement et à l'acquisition de licences du Système d'Information Géographique (SIG) « GéoPPortail » de la préfecture de police.

Article 2 : M. le préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au budget spécial de la préfecture de police, exercice 2021 et suivant aux sections fonctionnement et investissement :

Section Investissement :

- Chapitre 900, chapitre article 900-2035, comptes nature 2031, 2051, 2183 et 2188 ;
- Chapitre 901, chapitre article 901-1312, comptes nature 2051, 2183 et 2188.

Section Fonctionnement :

- Chapitre 920, chapitre article 920-2035, comptes nature 611 et 6156 ;
- Chapitre 921, chapitre article 921-1312, comptes nature 611 et 6156.

Mme la Maire de Paris,



Anne HIDALGO